

Rapport sur les résultats d'une enquête

concernant la torture systématique dans les prisons et les commissariats en
Turquie



Juin 2020

INTRODUCTION

En Turquie, les licenciements, les détentions et les interrogatoires illicites qui ont eu lieu suite à la déclaration d'état d'urgence (2016-2018) ont parfois été caractérisés par la torture et des conditions lourdes d'isolement. Plus d'une trentaine de personnes y compris Gökhan Açikkollu, Halime Gülsu, Teoman Gökçe, Turan Özcerit, Mustafa Erdoğan, Halil Özyavuz et Zeki Güven, ont perdu la vie lors de leur détention au commissariat ou bien en prison.

Depuis le 15 juillet 2016, l'interdiction de torture a été violée de manière intensive et systématique dans les lieux de détention. Alors que les allégations devraient engendrer directement des enquêtes de la part des autorités compétentes, il a été constaté plusieurs fois qu'aucune enquête n'a été ouverte et qu'aucun fonctionnaire n'a été suspendu, comme rapporté par les déclarations d'Amnesty International ⁽¹⁾ et les rapports de Human Rights Watch ⁽²⁾ sur les disparitions forcées et la torture par la police qui ont trouvé que la torture et les mauvais traitements ont devenu « un problème répandu ». Les rapports indiquent que les autorités publiques optent de non seulement fermer les yeux sur les violations contre le droit à la vie et l'interdiction de torture, mais aussi d'encourager ces pratiques.

Selon les lois, des enquêtes judiciaires et administratives doivent être lancées contre les fonctionnaires soupçonnés d'avoir participé à la torture et aux mauvais traitements. Ces fonctionnaires concernés doivent être suspendus, enquêtés et, s'ils sont trouvés coupables, ils doivent être pénalisés et renvoyés de leur profession. Le manque d'enquêtes malgré l'existence de preuves substantielles et le fait que les fonctionnaires concernés restent en service indiquent une possible tolérance de la part de l'exécutif, de la bureaucratie, des organes d'enquête et du judiciaire vis-à-vis les allégations de torture.

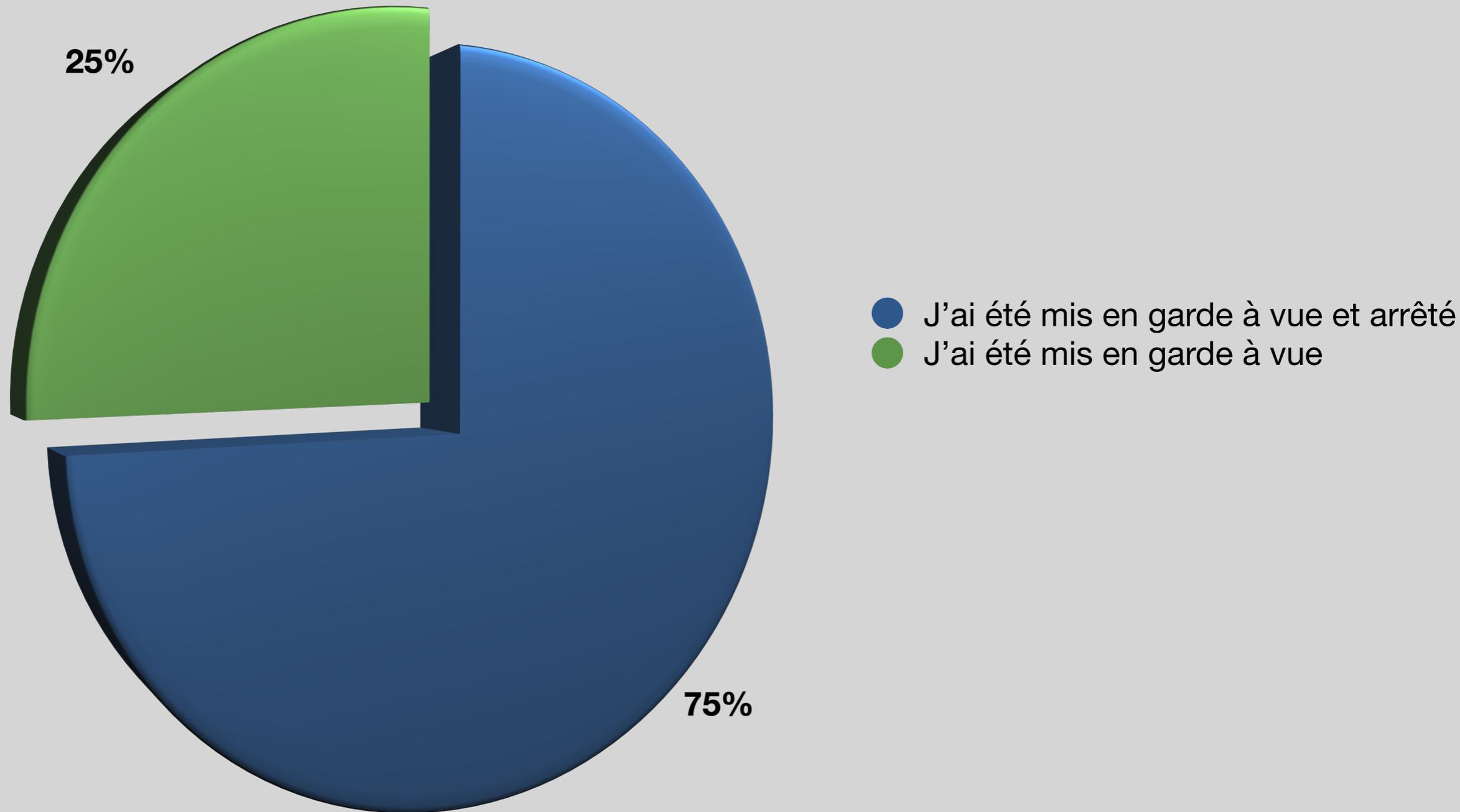
Dans ce contexte, un sondage a été mené sur des personnes qui ont été précédemment détenues ou arrêtées, dans le but de déterminer à quel point la torture et les mauvais traitements sont répandus dans les lieux de détention. Les résultats de l'enquête démontrent que la torture est particulièrement systématique lors de la détention par la police.. ⁽³⁾

1 <https://www.amnesty.org.tr/icerik/turkiye-gundemdeki-iskence-iddialarina-yonelik-bagimsiz-gozlemcilerin-gozaltinda-tutulan-insanlara-erisimlerine-izin-verilmeli>

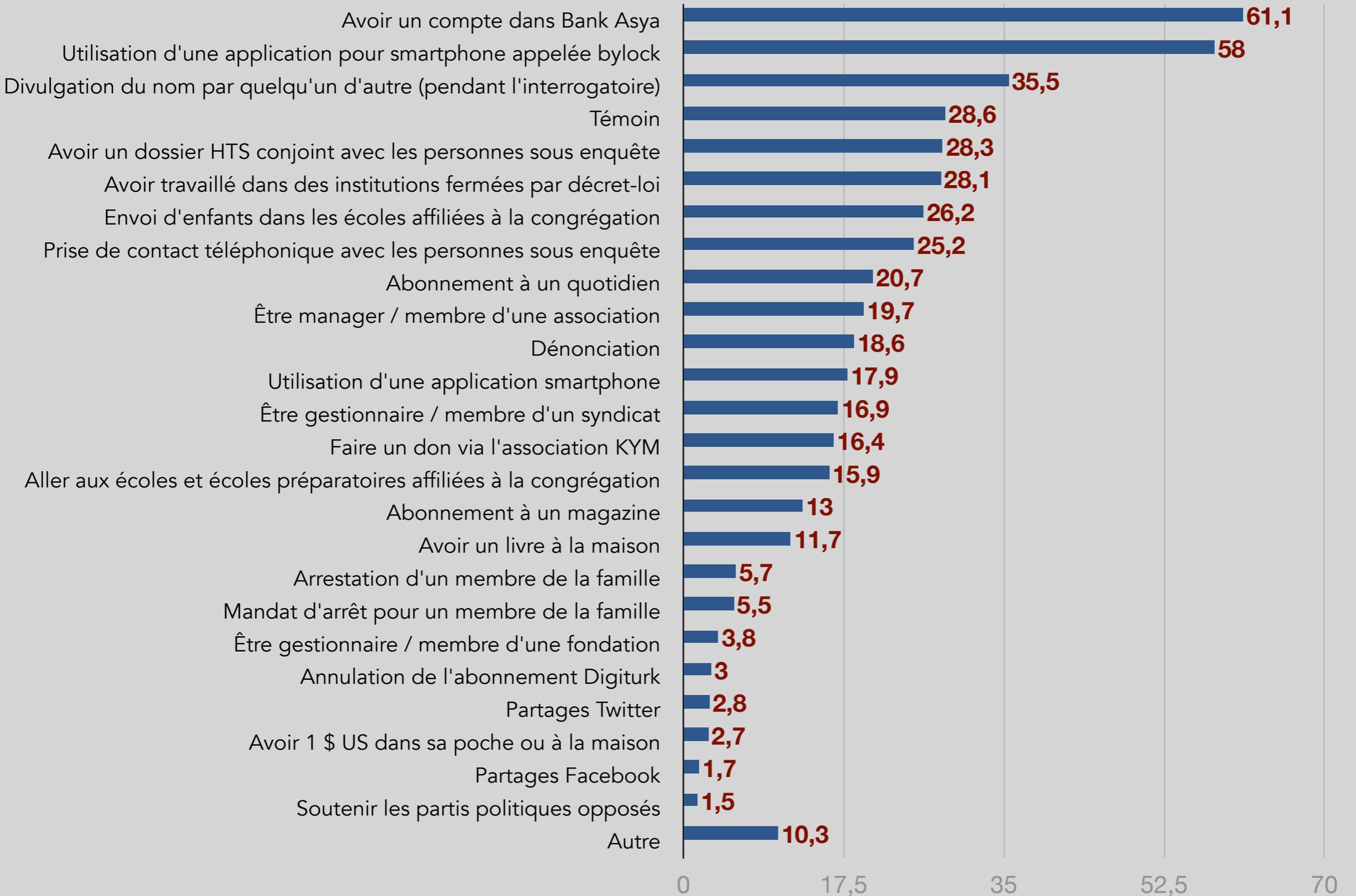
2 <https://www.hrw.org/tr/report/2017/10/12/310026>

3 Les participants de l'enquête ont aussi répondu à des questions sur d'autres types de violations de droits. Ce rapport ne traite que des résultats concernant la torture et les mauvais traitements.

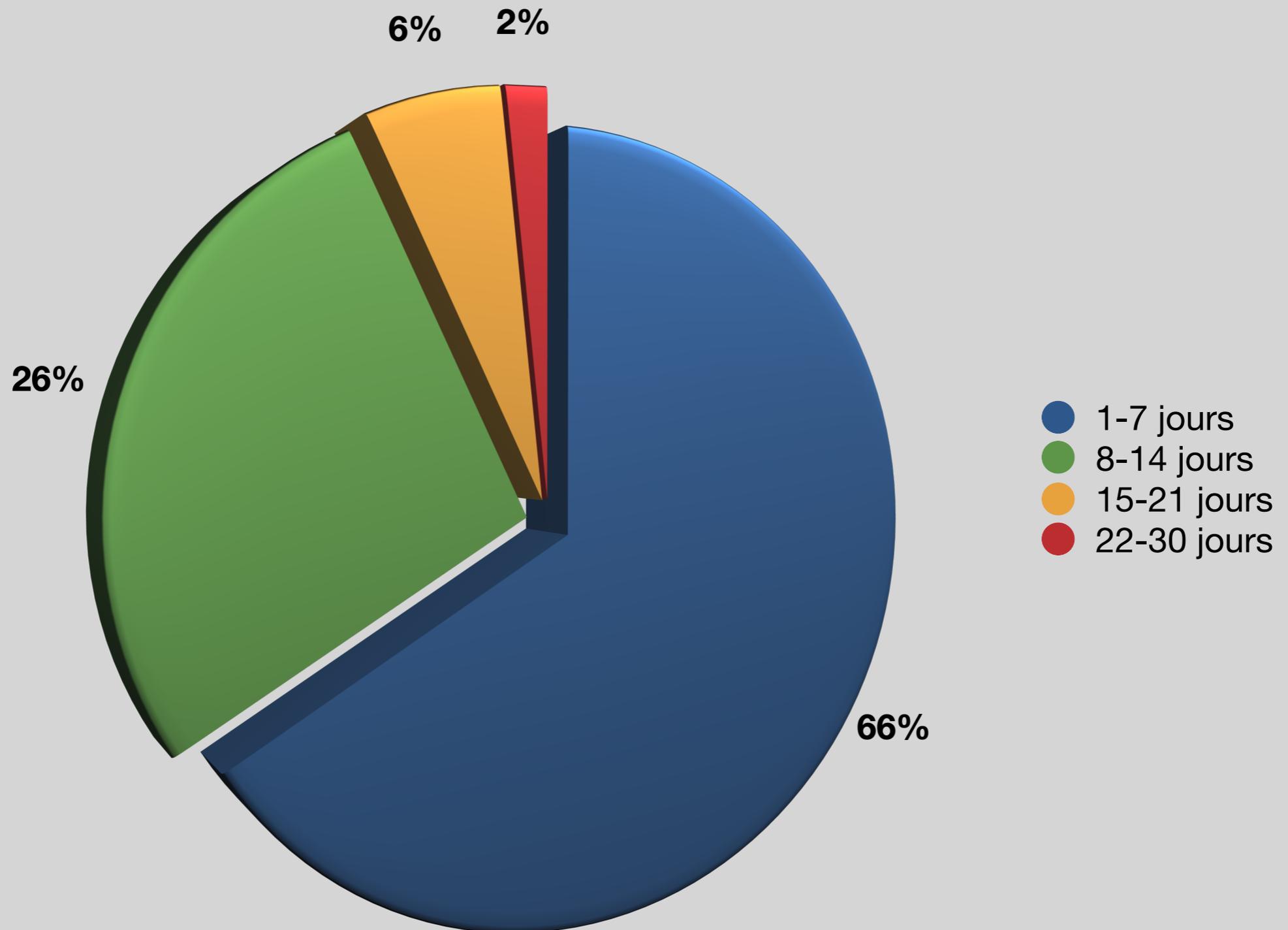
Avez-vous été mis en garde à vue ou arrêté ?



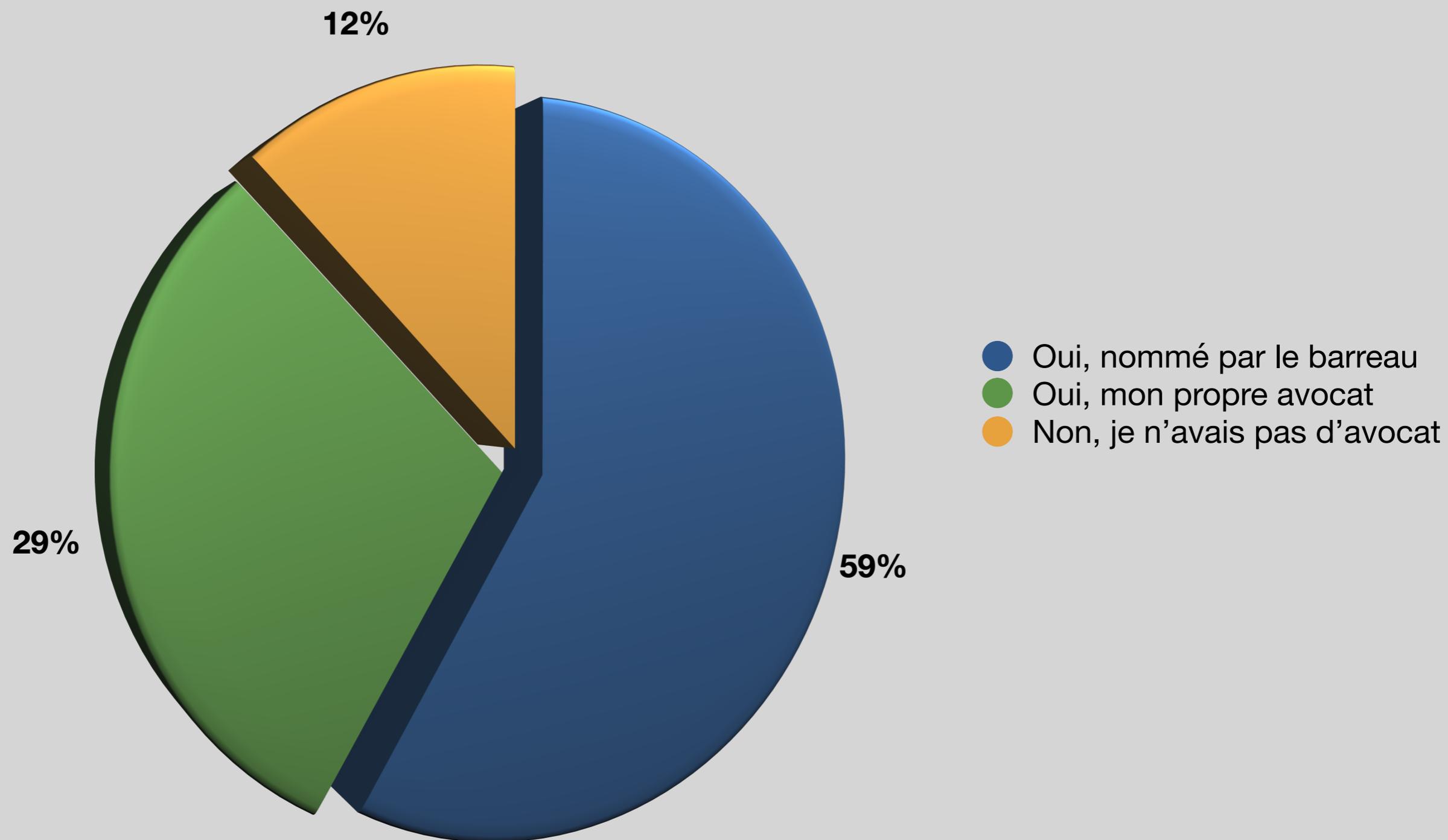
Quels étaient les actes criminels fondés sur votre détention et / ou votre arrestation? (%)



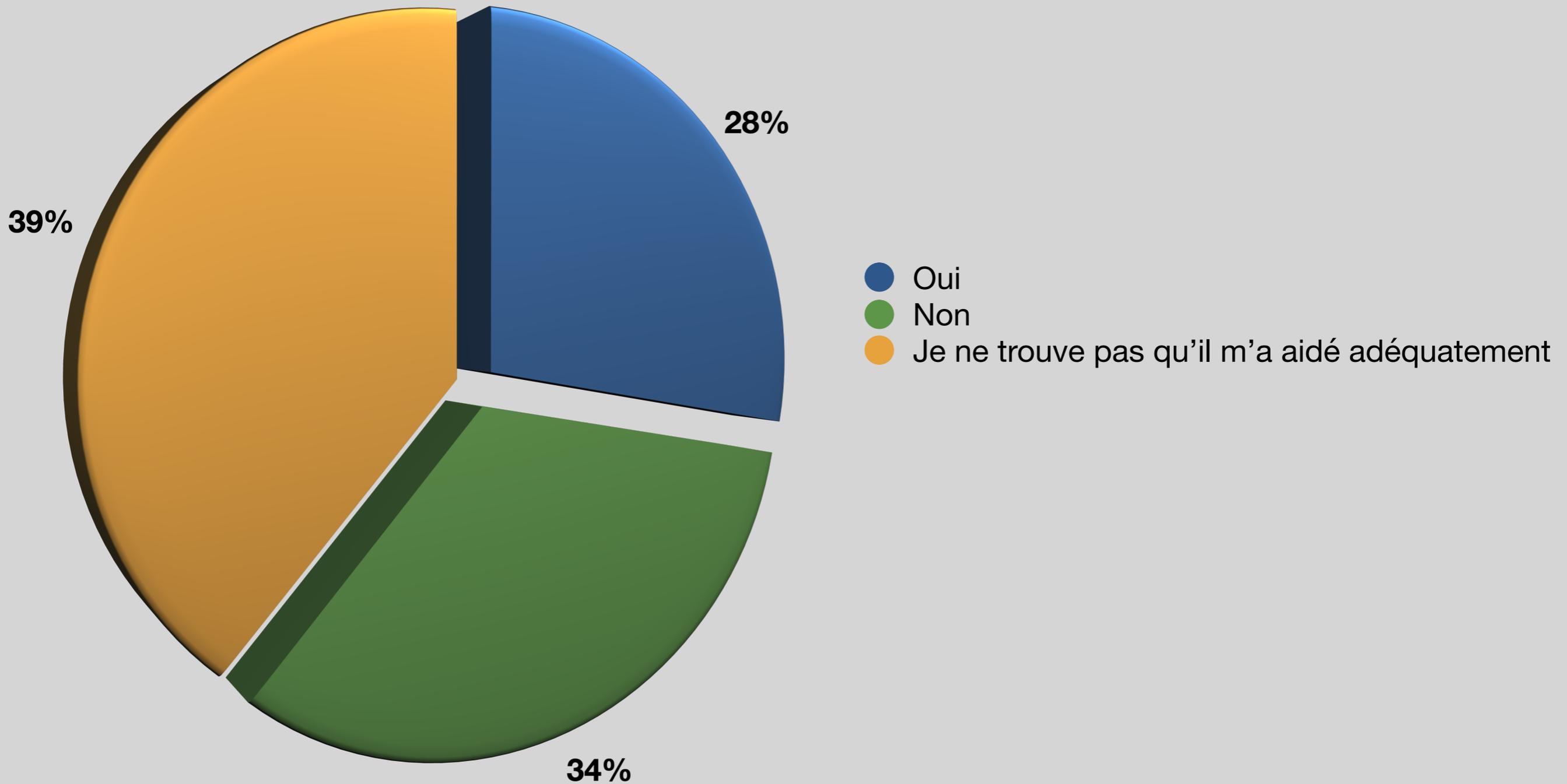
Combien de jours avez-vous passé en garde à vue ?



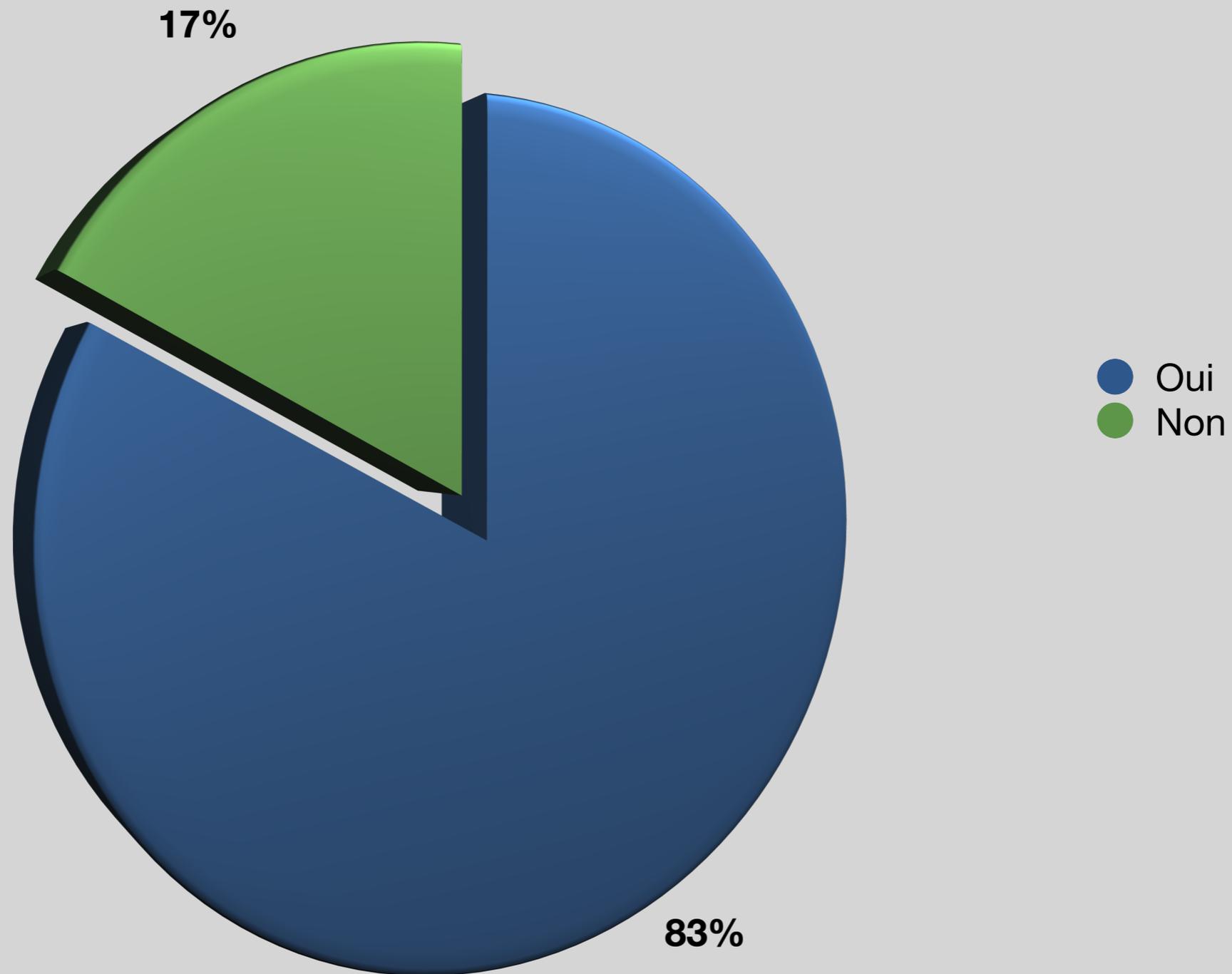
Lors de la garde à vue, aviez-vous un avocat ou bien nommé par le barreau ou bien retenu par vous-même?



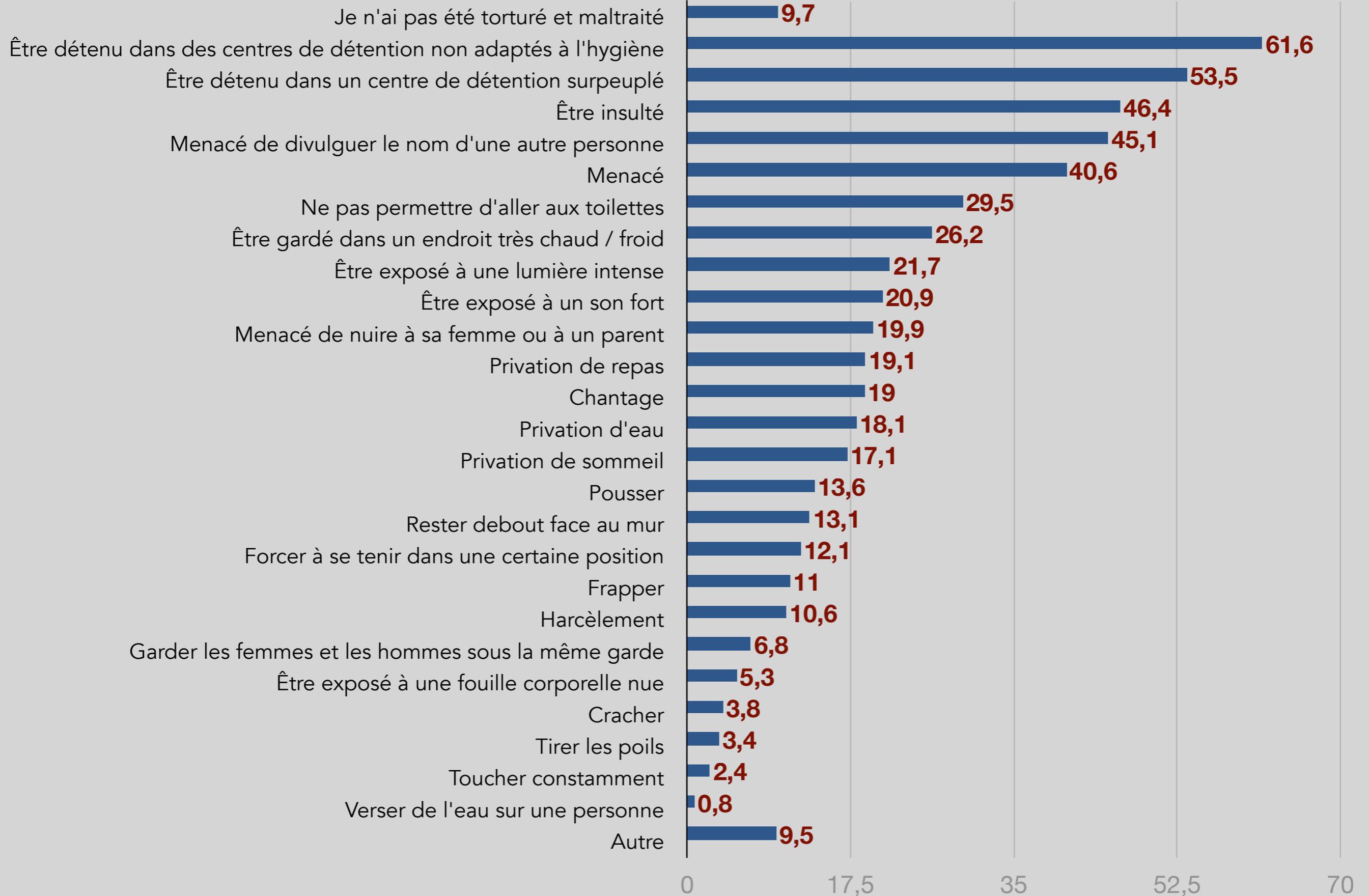
Pendant la garde à vue, est-ce que votre avocat vous a offert l'assistance judiciaire nécessaire ?



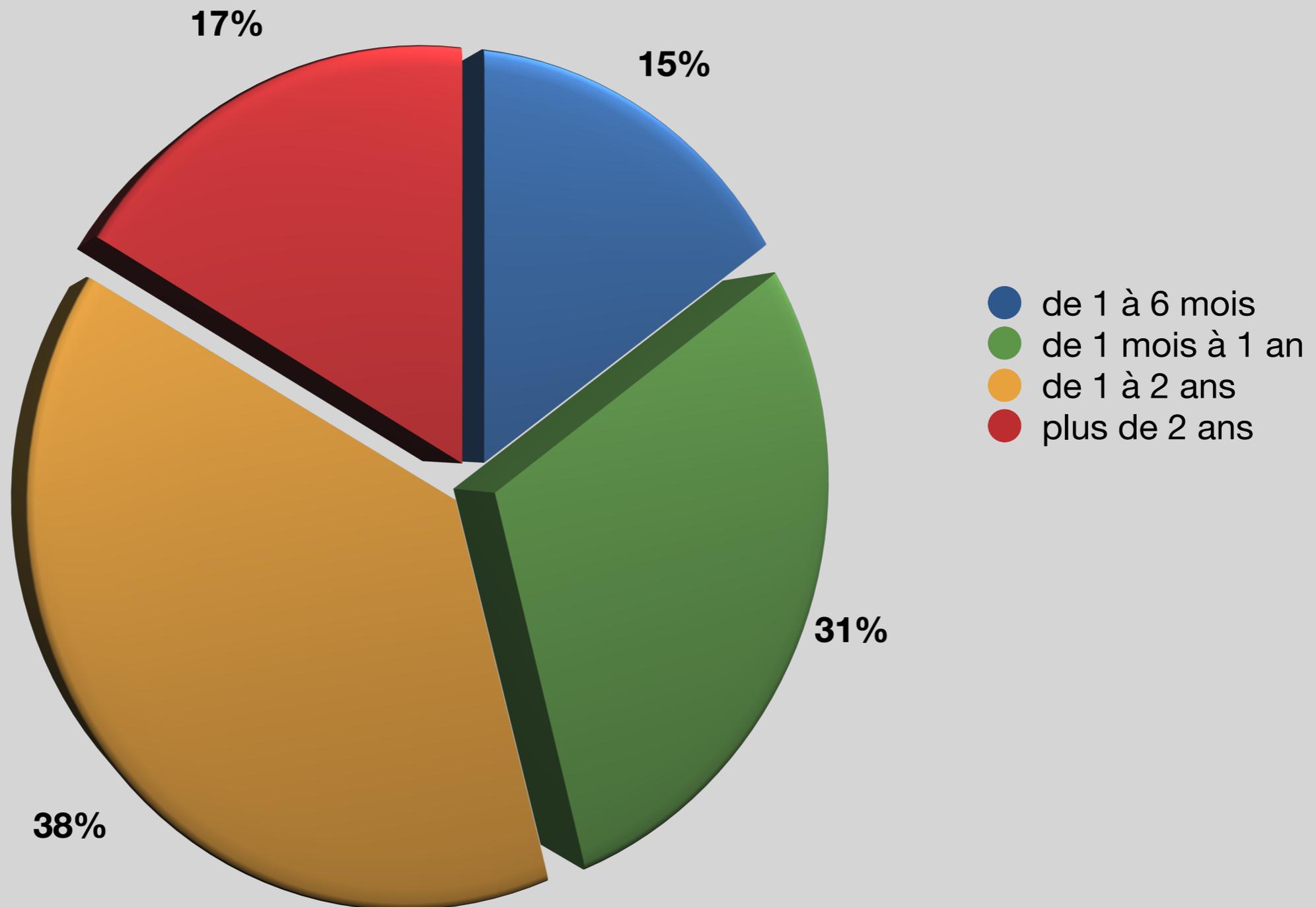
Avez-vous été soumis à la torture et aux mauvais traitements en garde à vue?



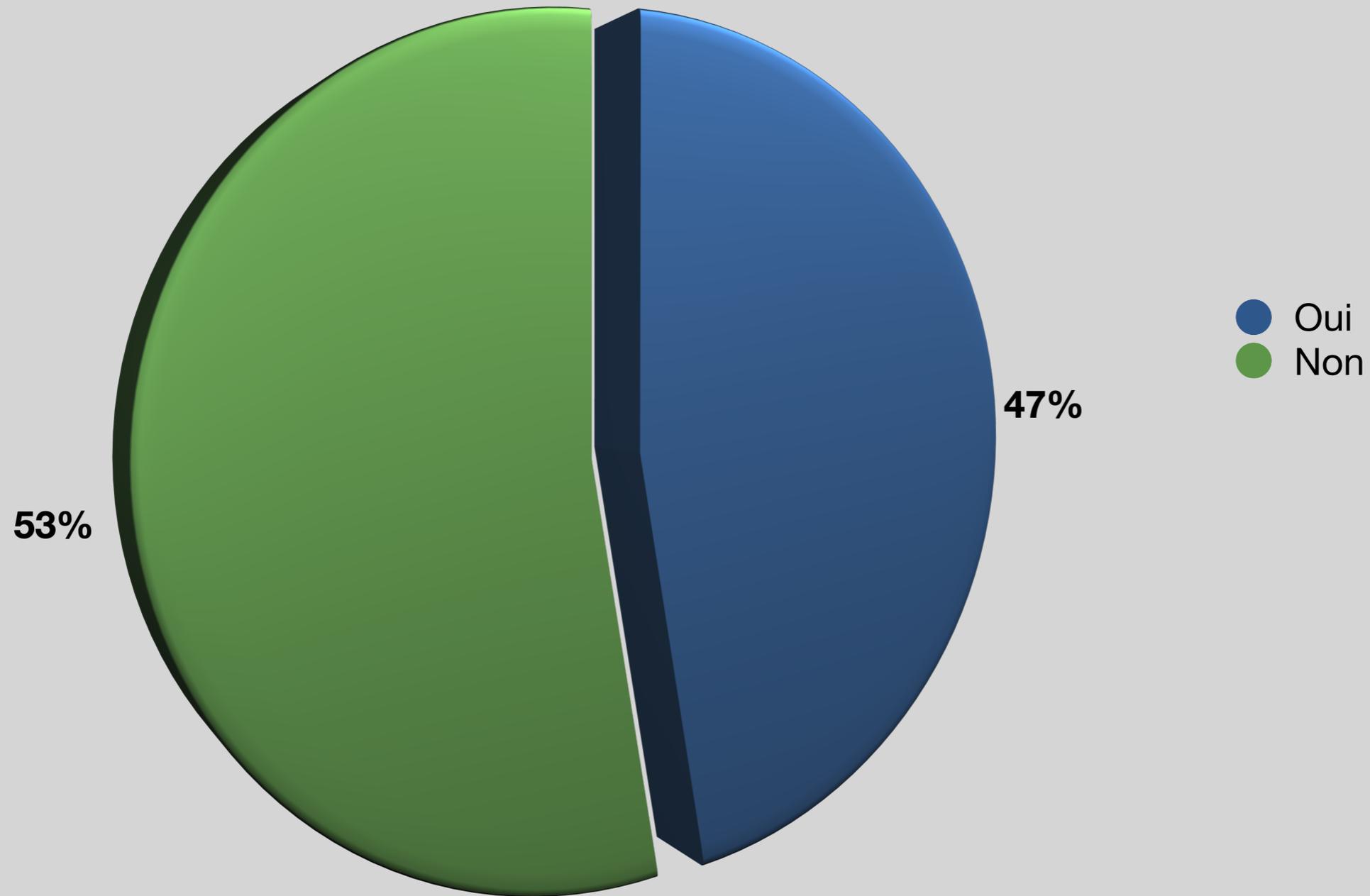
Quel genre de torture ou de mauvais traitements avez-vous été confronté pendant la phase de détention?(%)



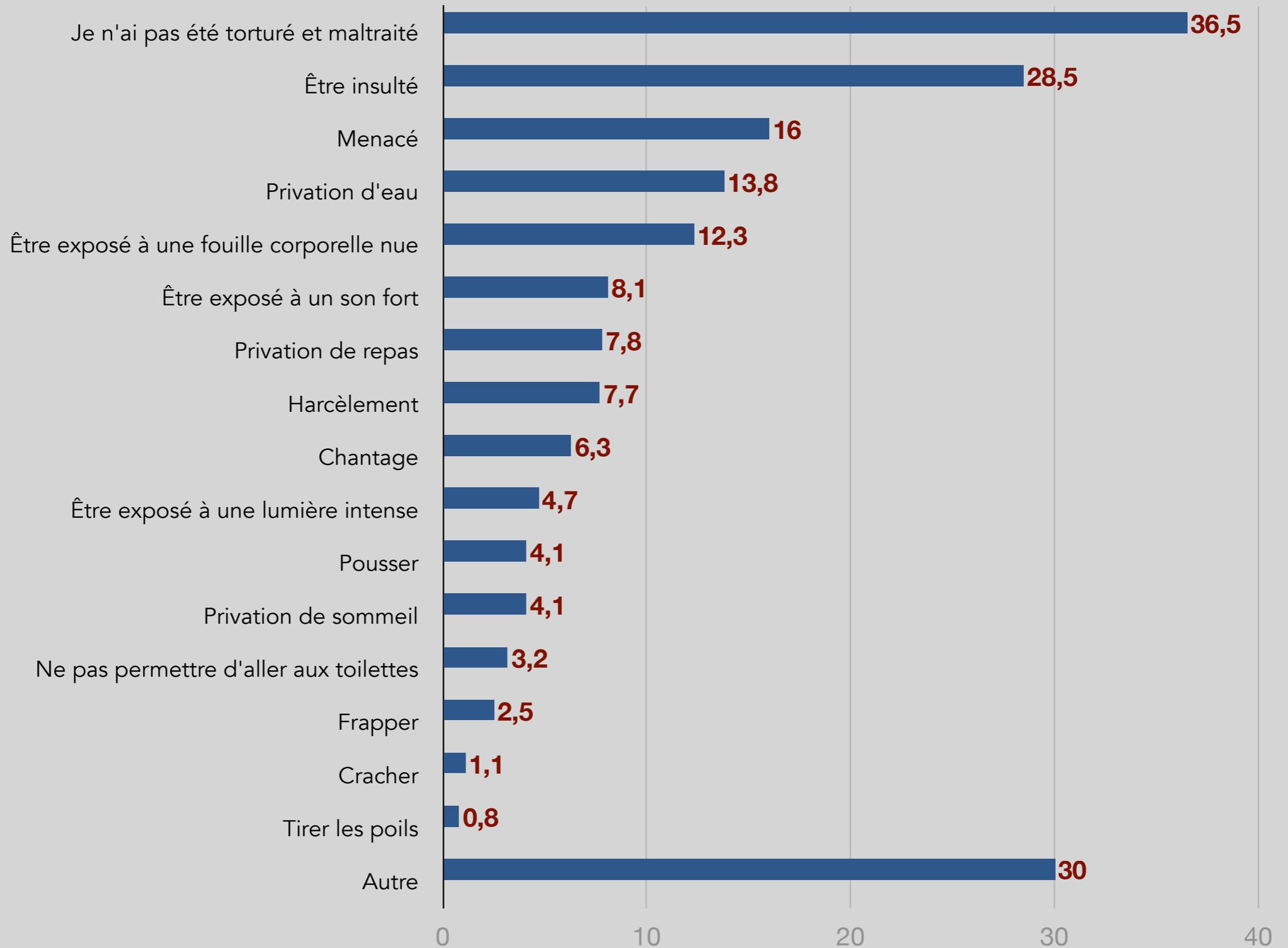
Combien de temps êtes-vous resté arrêté ?



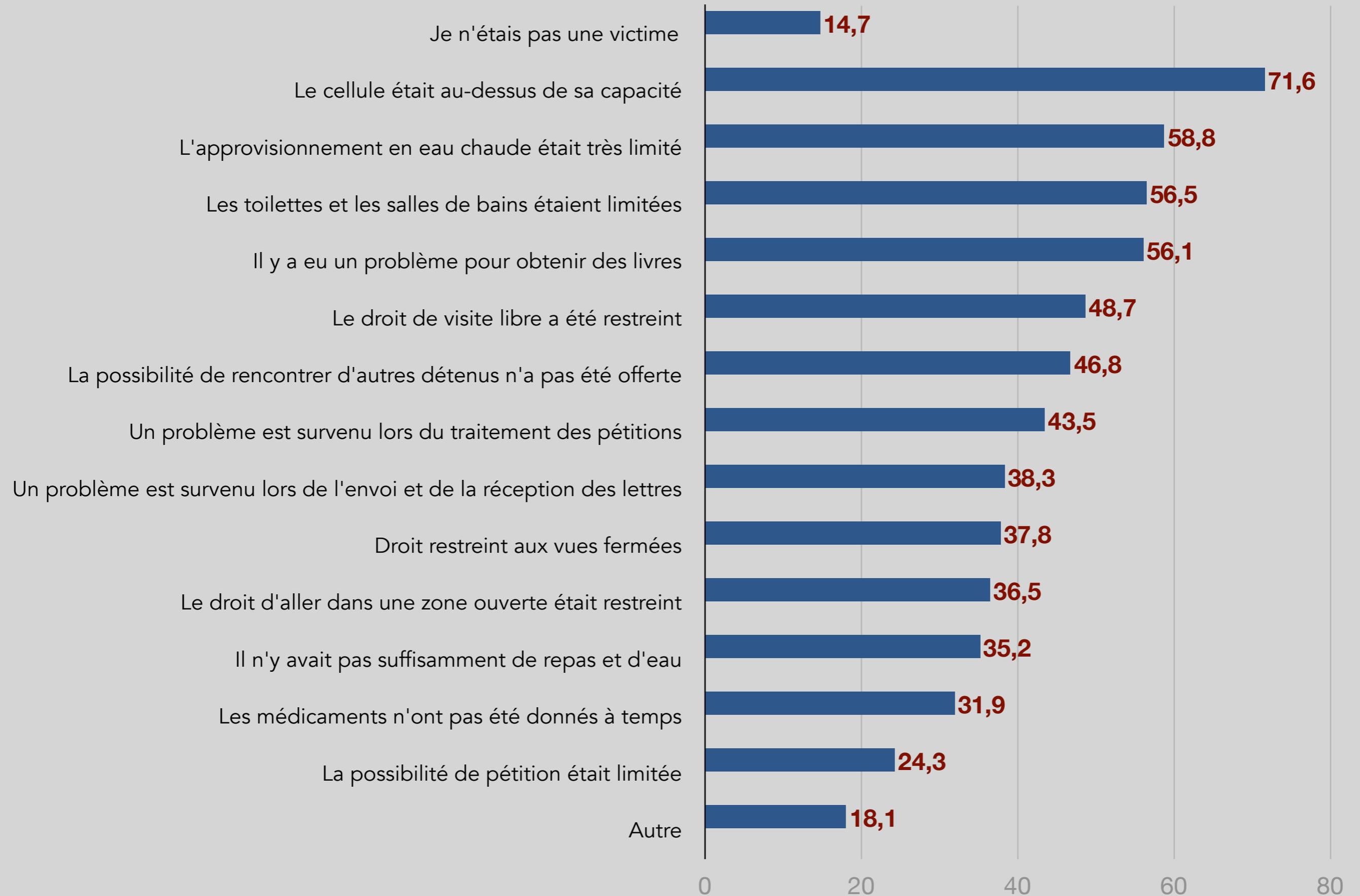
Si vous avez été arrêté, avez-vous été soumis à la torture et aux mauvais traitements en prison ?



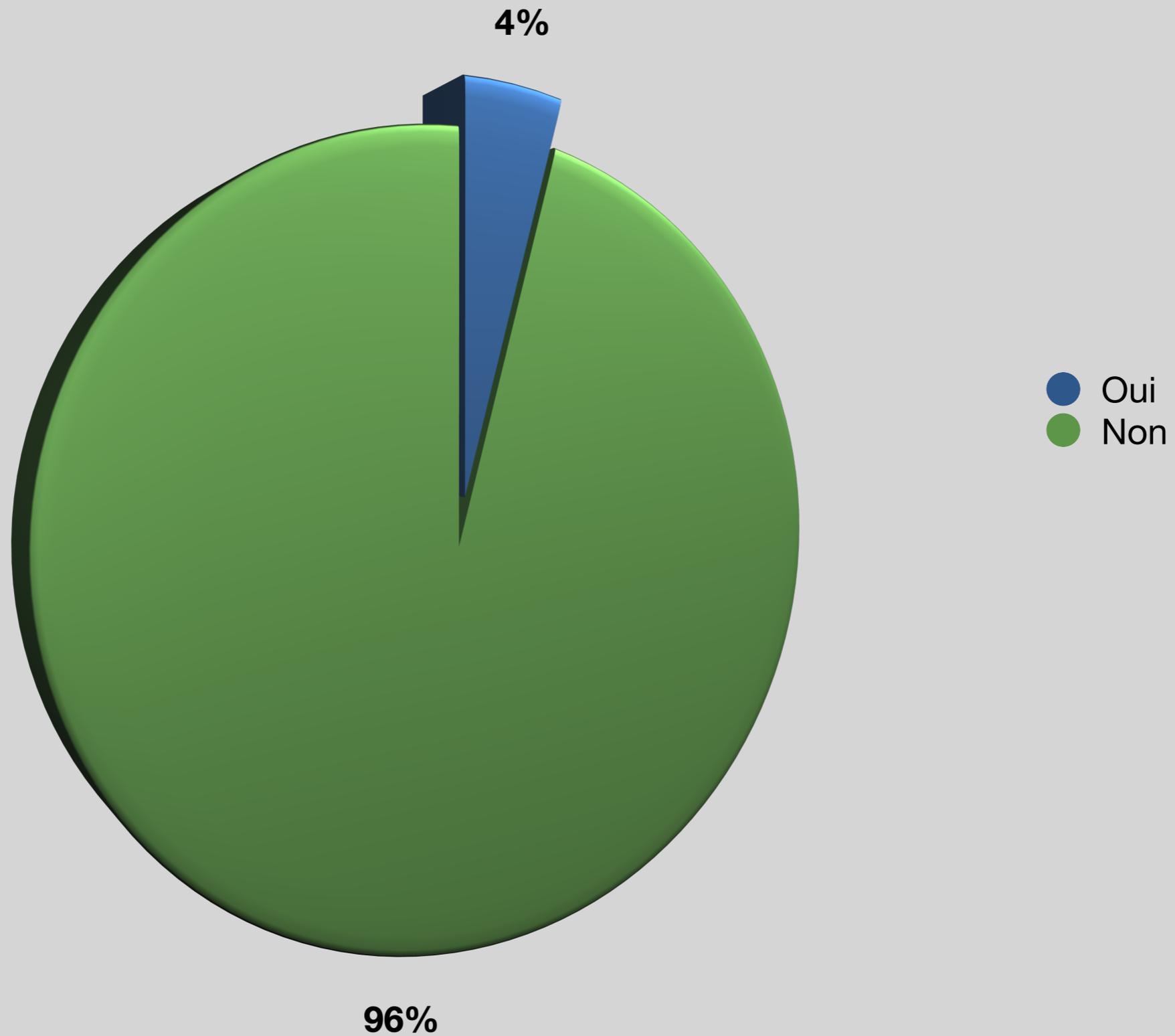
Quel genre de torture ou de mauvais traitements ne vous faites face en prison? (%)



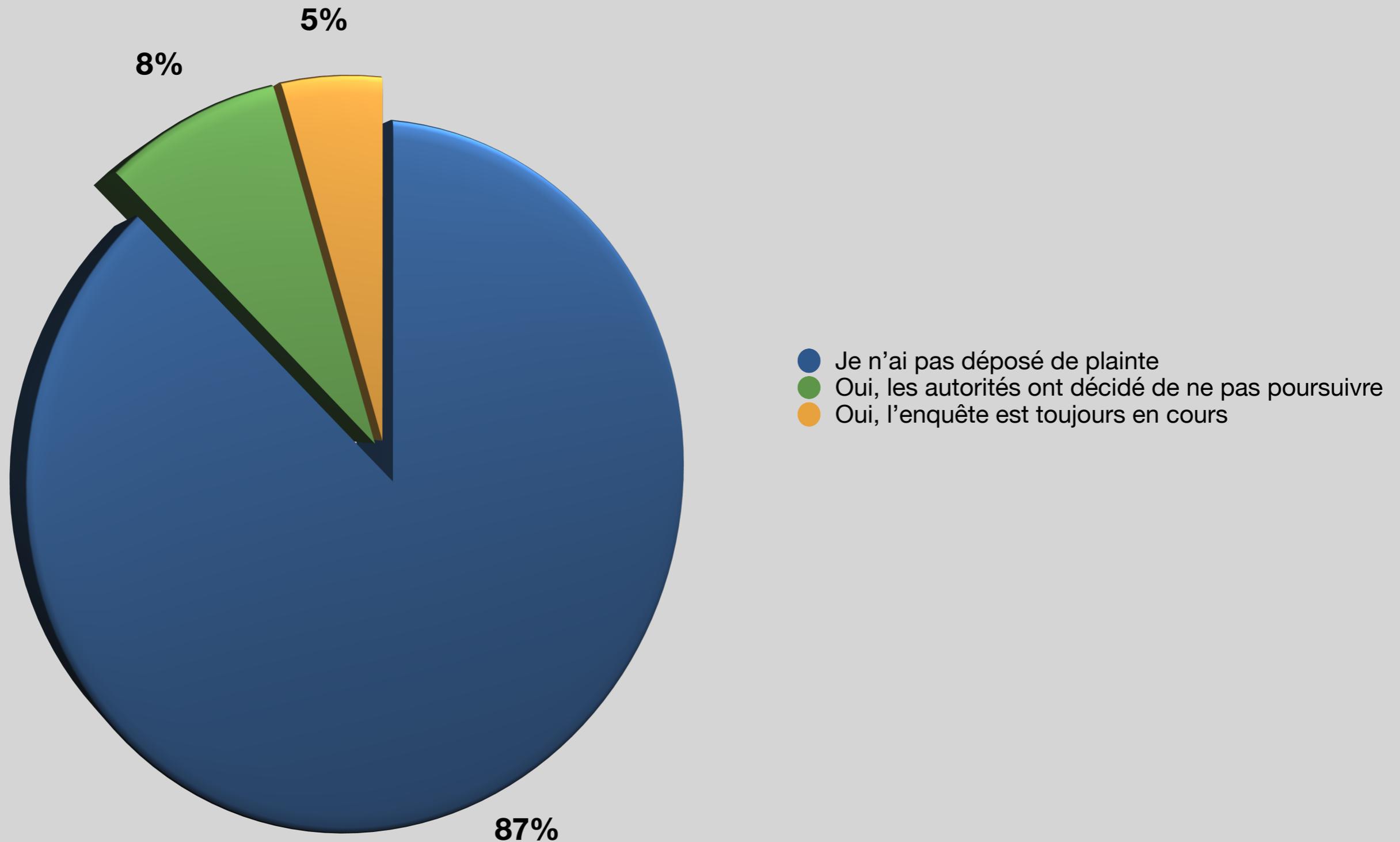
Quels types de griefs avez-vous rencontrés en prison? (%)



Avez-vous obtenu un rapport médical sur la torture et les mauvais traitements ?

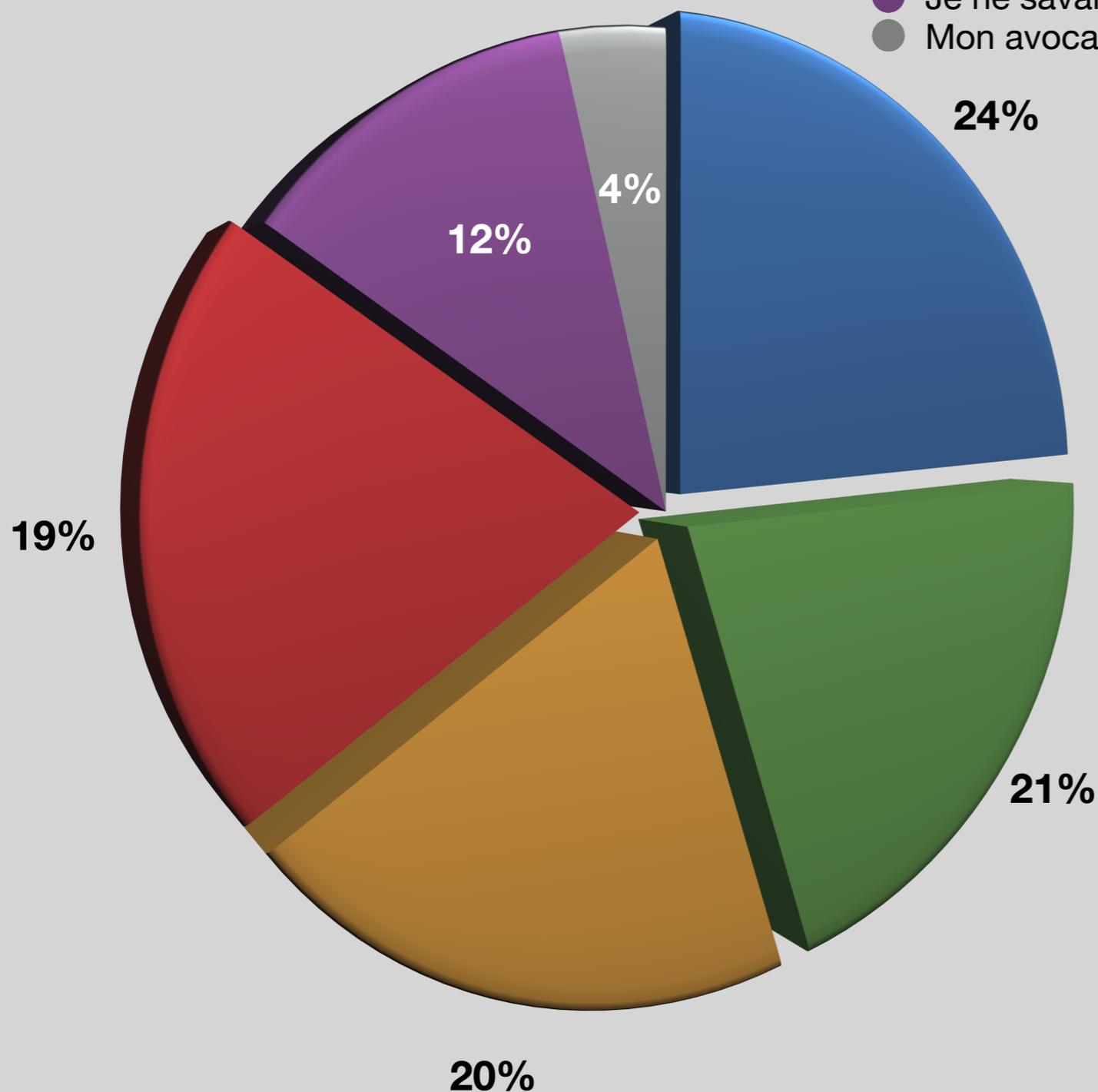


Avez-vous déposé des plaintes contre les mauvais traitements que vous avez subis ?

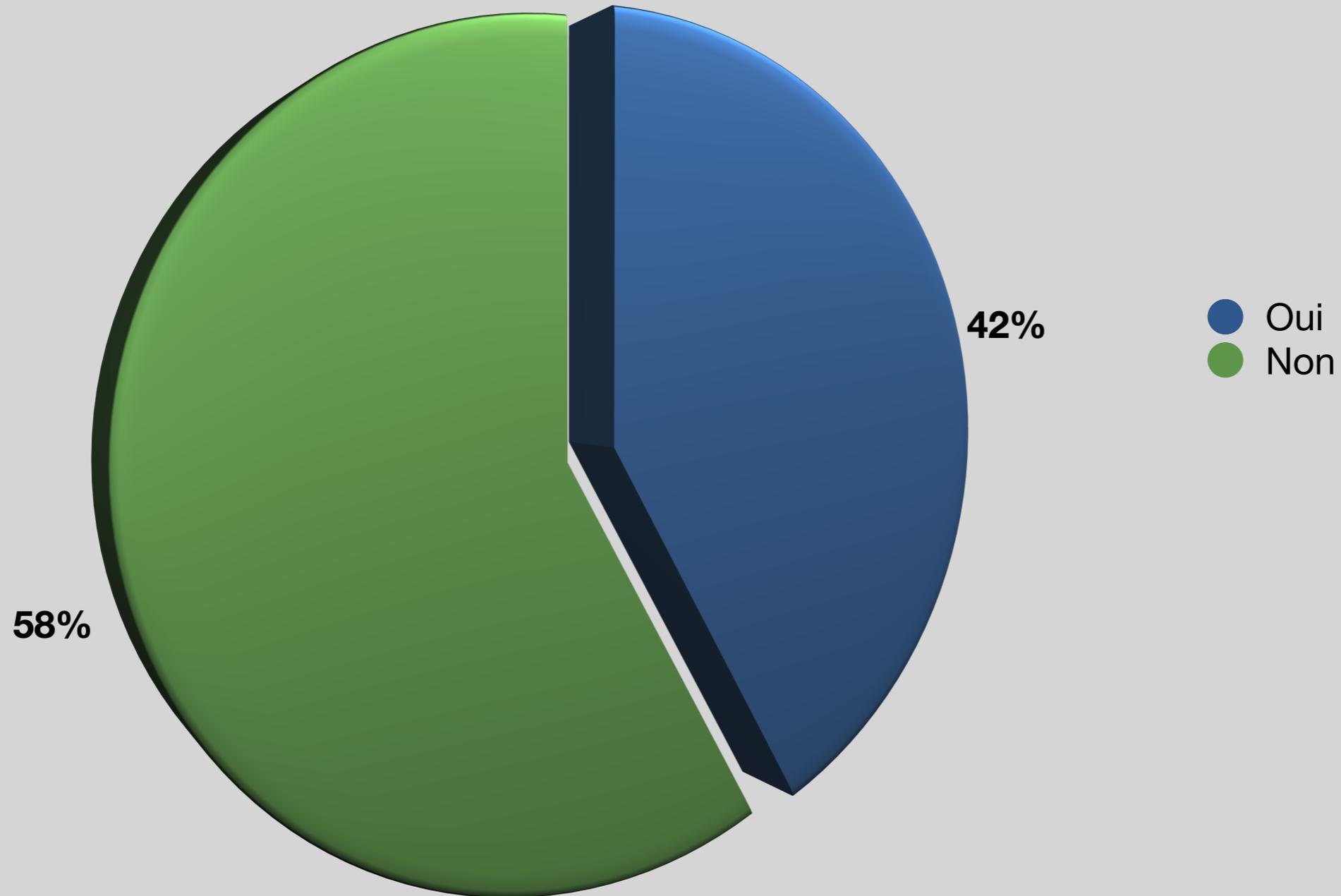


Si vous n'avez pas introduit de plainte, pourquoi ?

- J'ai pensé que les bourreaux seraient protégés
- J'avais peur que quelque chose de mal m'arrive
- J'avais peur que quelque chose de mal arrive à ma famille
- J'avais peur qu'on ne me libèrent jamais si je dépose des plaintes
- Je ne savais pas comment introduire une plainte
- Mon avocat m'a conseillé de ne pas déposer de plainte

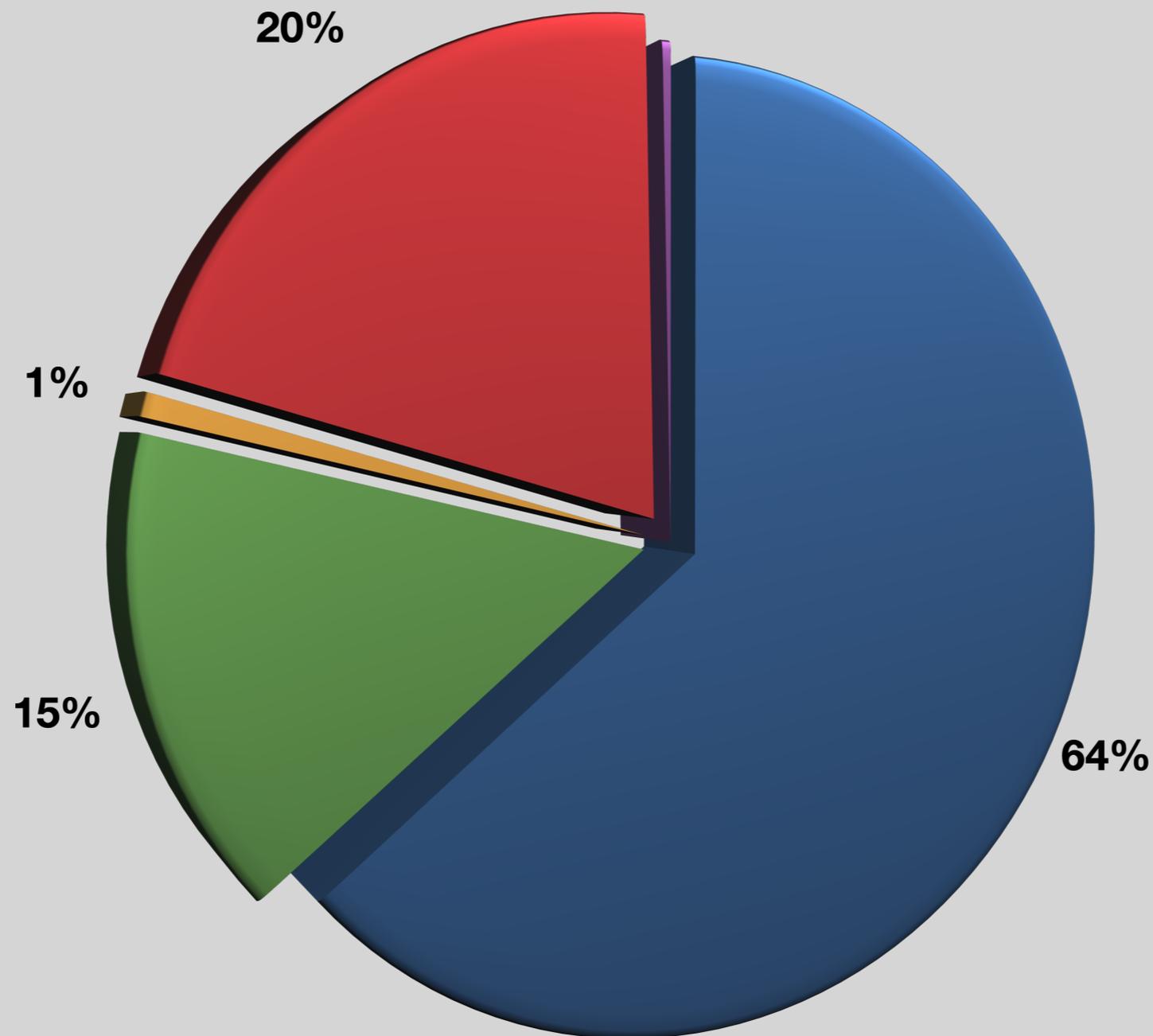


Est-ce que vous avez exposé la torture et les mauvais traitements lors de votre interrogatoire au commissariat, de votre interrogatoire devant le procureur ou de votre audition au tribunal ?

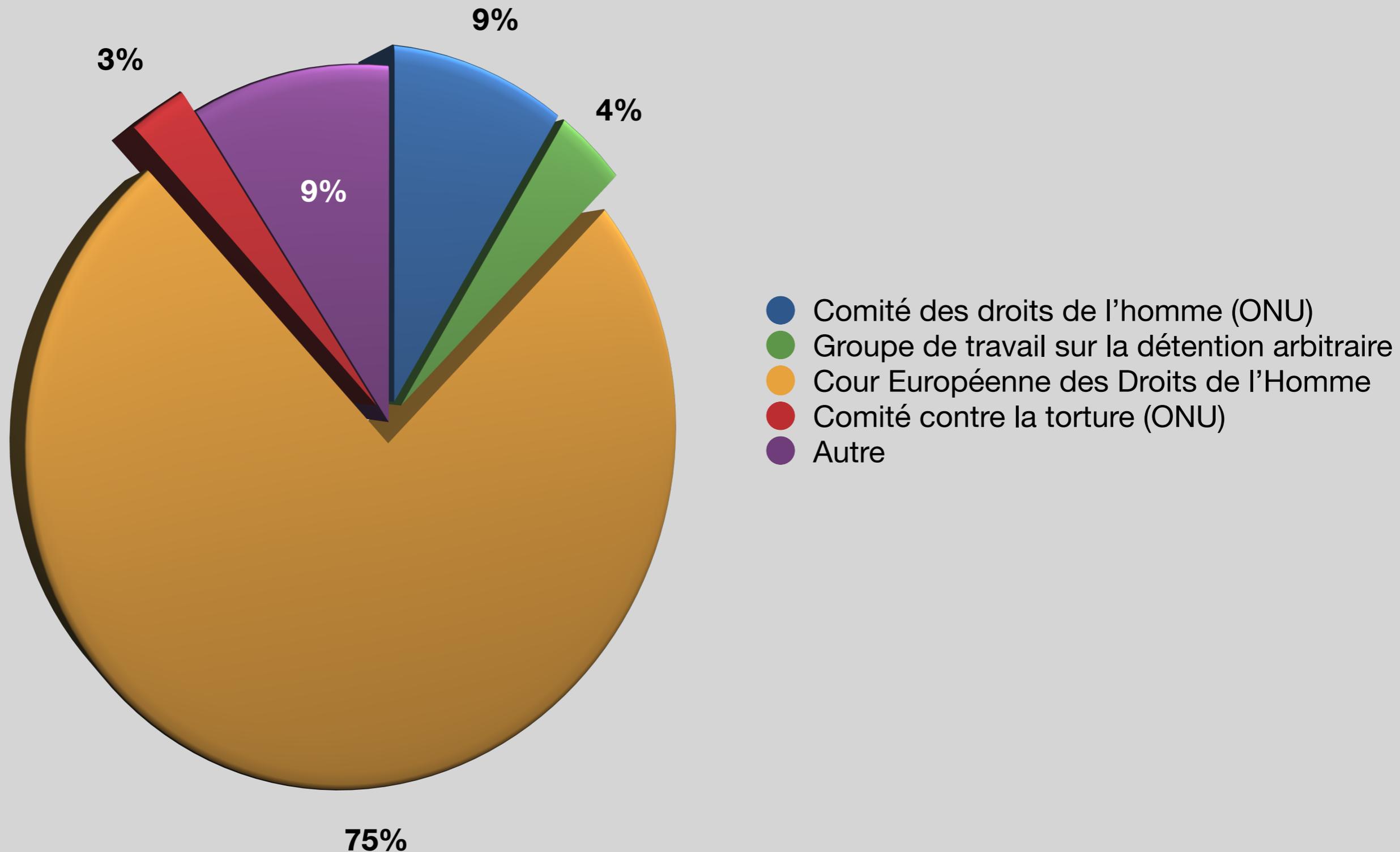


Avez-vous déposé des plaintes auprès des institutions internationales ? Qu'en est-il sorti ?

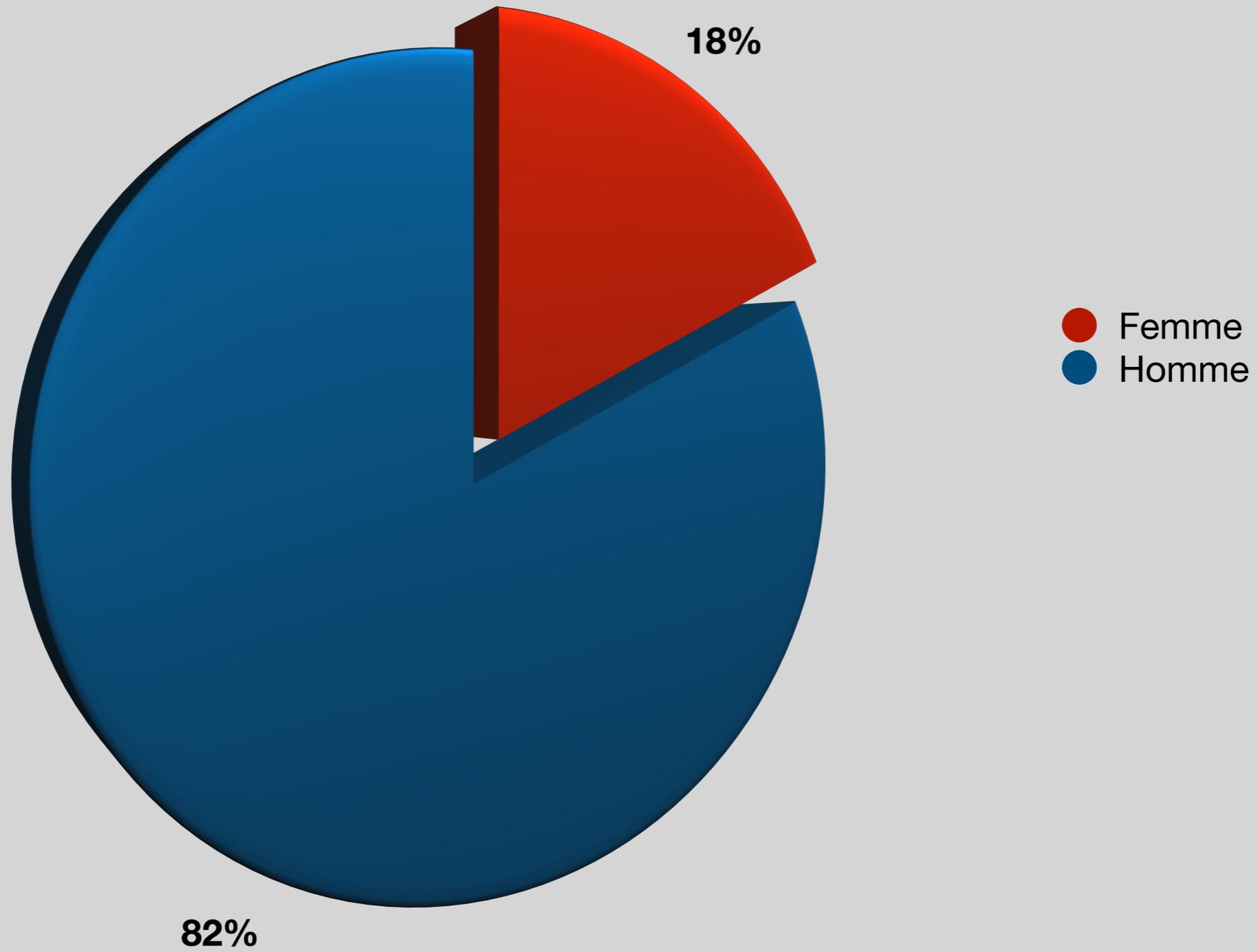
- Je n'ai pas déposé de plainte
- Oui. Toujours pas de décision.
- Jugée injustifiée, ma plainte a été rejetée
- Ma plainte a été rejetée au motif de non-épuisement des voies de recours interne
- Ma plainte a été acceptée



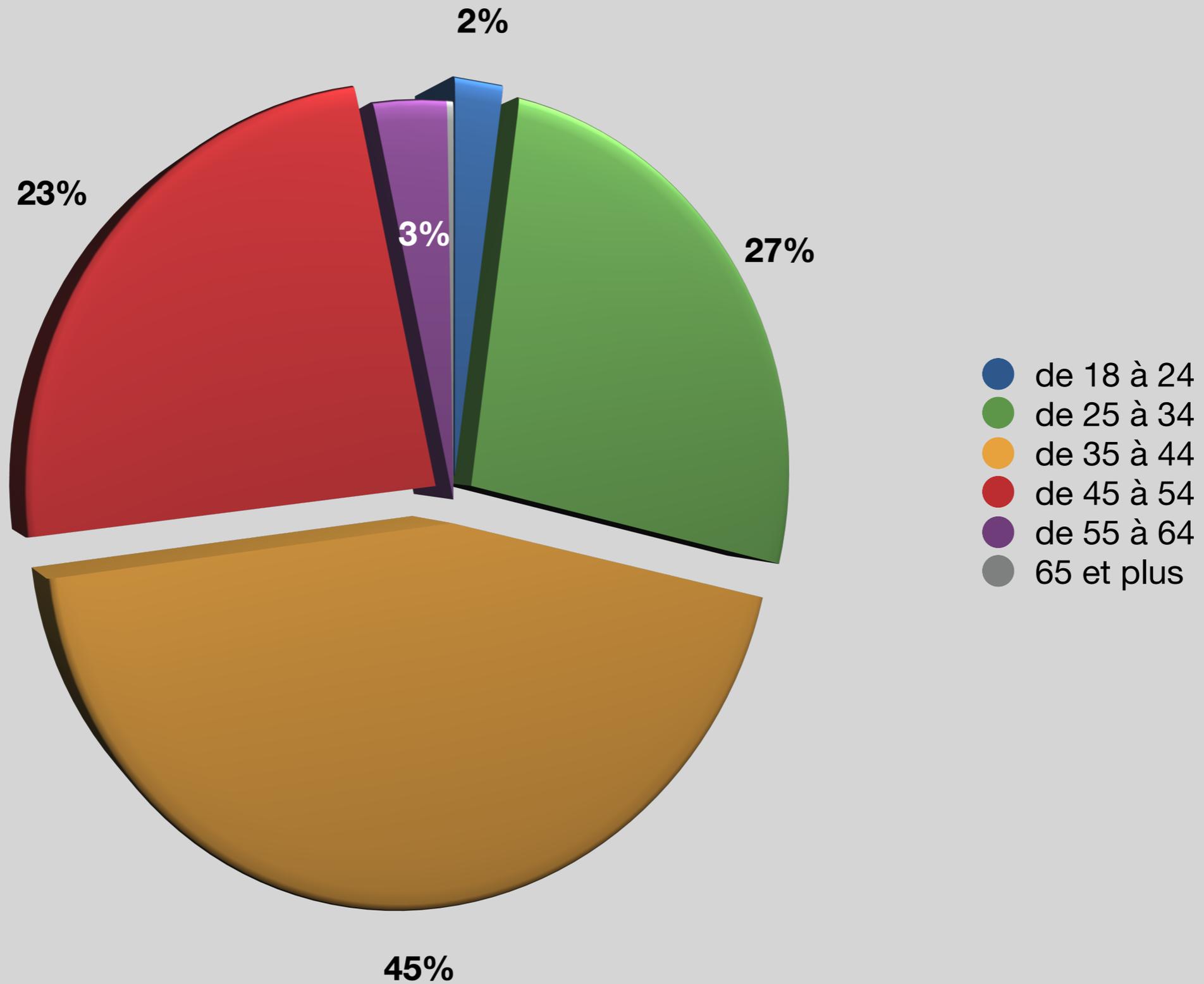
À quelles instances avez-vous déposé votre plainte ?



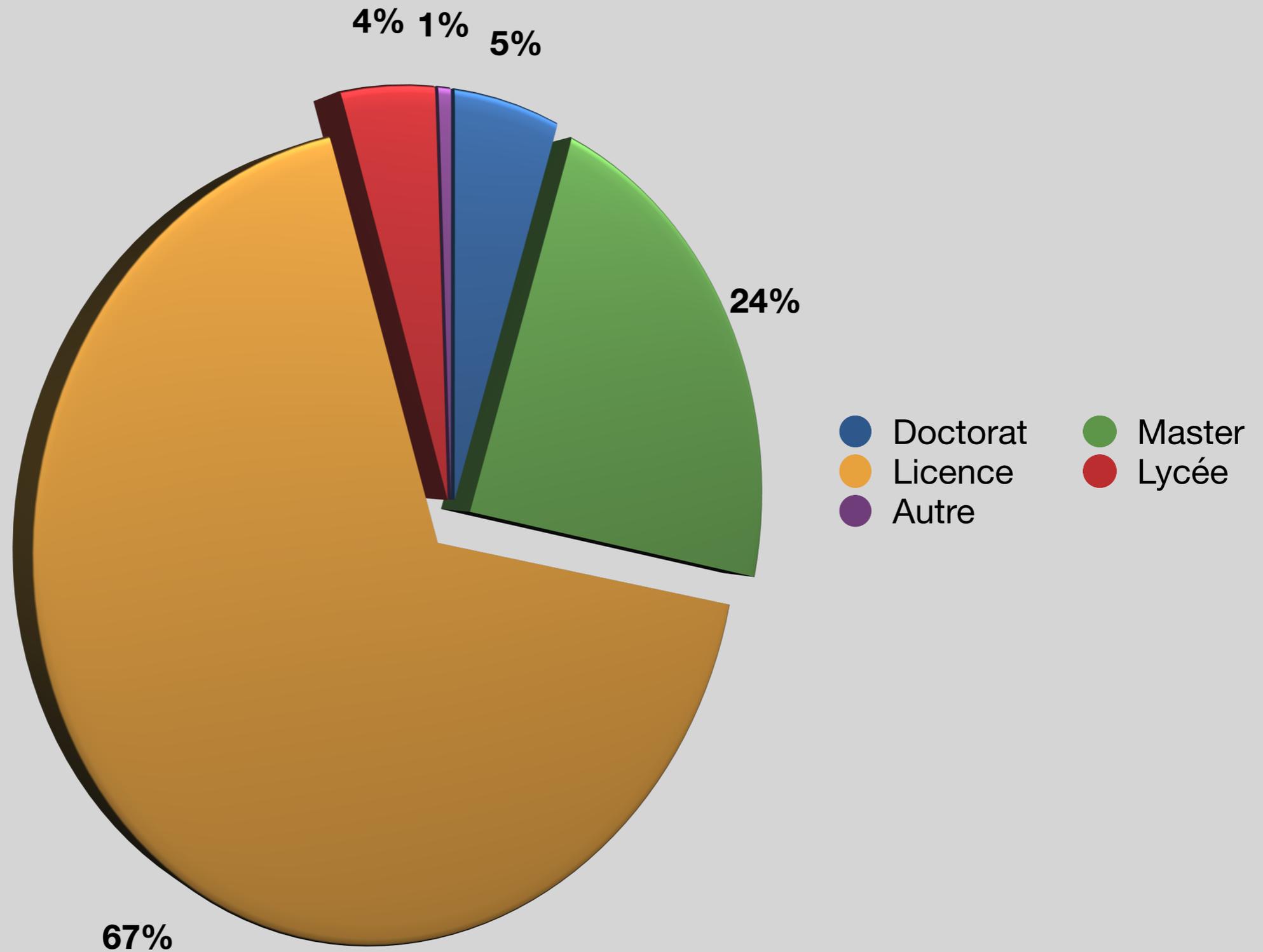
Votre sexe



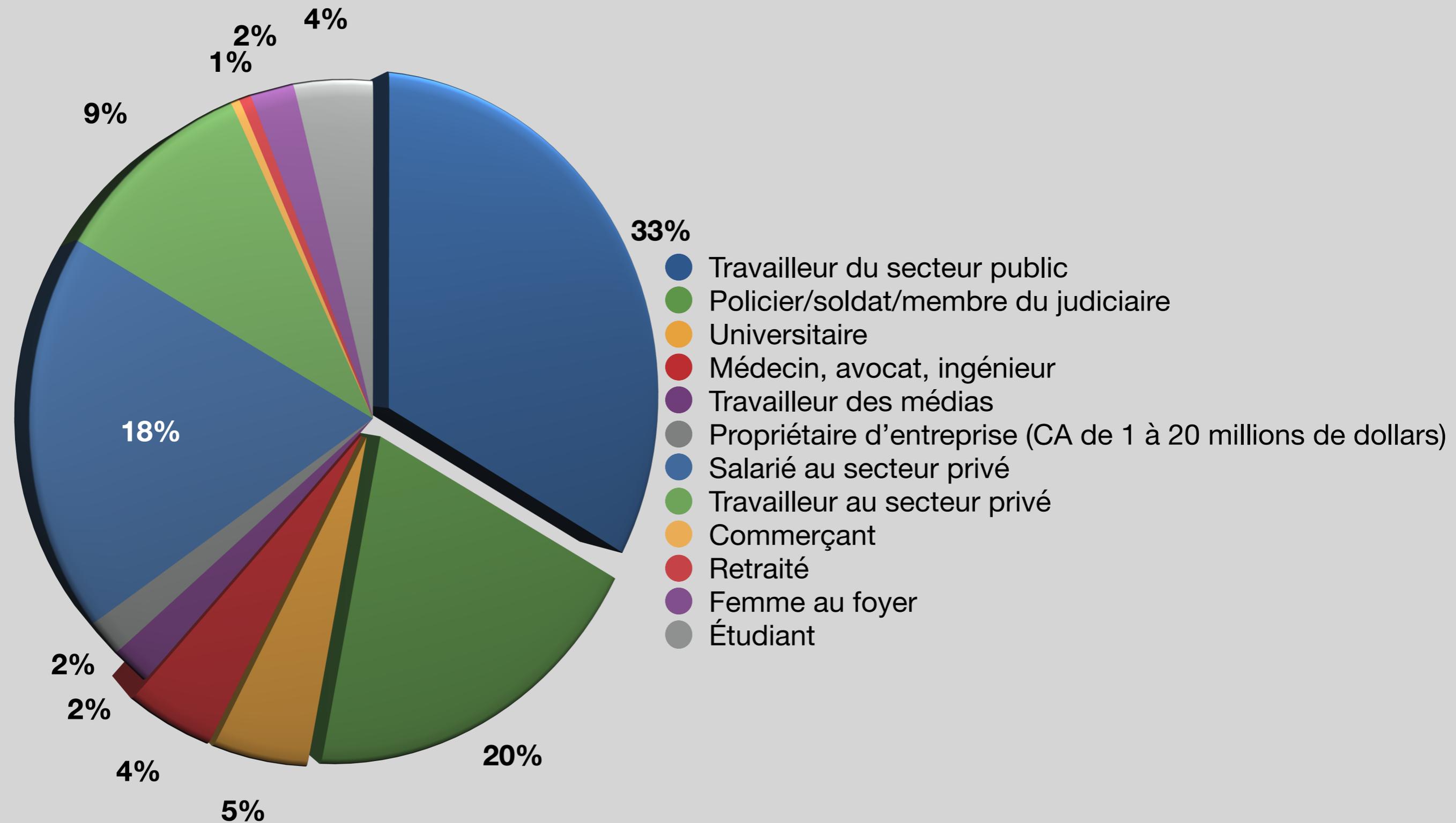
Votre groupe d'âge



Votre niveau d'éducation



Quel est le dernier métier que vous avez exercé ?



Le but du sondage

Ce sondage a pour but de déterminer si les participants qui ont été détenus en Turquie ont été soumis à la torture et aux mauvais traitements et si ces pratiques ont un caractère systématique.

La méthodologie

Un sondage a été privilégié comme la méthodologie. Les questionnaires ont été distribués aux participants par e-mail et par d'autres voies en ligne. Les données ont été collectées à travers des questions à choix multiples.

La durée et la portée

Le sondage a été menée du 9 à 20 juin 2020 avec la participation de 938 personnes.

